

## Votre DPC en pratique...

# Formations DPC

CEFIRA, agréé par l'agence nationale du DPC, a été l'un des premiers organismes de formation dans le domaine pharmaceutique à obtenir l'avis favorable du CSI en 2014.

Vous êtes inscrit à l'ordre des pharmaciens et soumis à l'obligation de DPC, vous devez donc suivre de façon triennale un programme de formation éligible au DPC.

Que vous soyez pharmacien en industrie (production ou distribution), pharmacien biologiste, transformez cette obligation en une véritable opportunité pour découvrir ou approfondir des connaissances d'un domaine qui vous intéresse, rencontrer et échanger avec des homologues. Vous pourrez ainsi suivre les progrès scientifiques et les évolutions réglementaires dans vos activités.

CEFIRA s'occupe de tout et vous accompagne dans toutes les étapes pour faciliter votre obligation de DPC.

